



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Absents représentés : 5*

*Absent non représenté : 1*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

*Votants : 27*

*Date de convocation : 5 décembre 2023*

*Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2023*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 décembre 2023

#### Délibération n° DEL.2023-12-121

#### **Subventions annuelles aux associations extérieures 2023**

Le 12 décembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents :** AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir :** CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à MONDON Josiane.

**Absent non représenté :** MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote :** DUPLAIX Nathalie.

**Secrétaire de séance :** PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu les différentes demandes de subventions formulées par diverses associations,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » réunie le 21 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 28 novembre 2023,

Considérant que la Ville apporte un soutien financier en direction des associations extérieures à la Ville dans différents secteurs,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, Nathalie DUPLAIX ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le montant des subventions à allouer à diverses associations pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

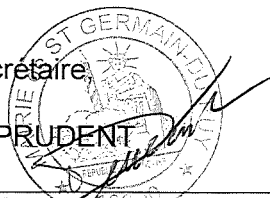
Associations	Subventions 2023
<b>Associations nationales ayant une antenne ou une section locale identifiée (300 Euros)</b>	
Secours Populaire Français	300 Euros
<b>Sous total n°1</b>	<b>300 Euros</b>
<b>Associations nationales reconnues d'utilité publique (150 Euros)</b>	
Les Restaurants du Cœur	150 Euros
<b>Sous total n°2</b>	<b>150 Euros</b>
<b>Associations hors communes départementales ou nationales disposant d'une structure dans le Département et associations nationales ayant une action locale identifiée (80 Euros)</b>	
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	80 Euros
La Fabrique à Sourires	80 Euros
Visite des Malades en Établissements Hospitaliers	80 Euros
UNAFAM	80 Euros
C.D.U.A.A.R.D. 18	80 Euros
<b>Sous total n°3</b>	<b>400 Euros</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>850 Euros</b>

- **PRÉCISE** que ces montants sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

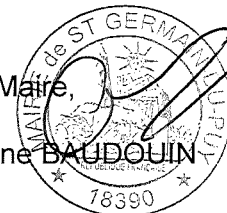
Le secrétaire

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 13 décembre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**